

## **REGLEMENT CONCOURS DESIGN NOVA / CAFESALE**

### **Article 1**

La société NOVA, dont le siège social se situe route du col de l'épine, 73470 Novalaise, identifiant SIREN sous le numéro 390511988 organise en partenariat avec Cafesale un jeu concours gratuit pour le design d'un tapis de souris pour les GAMERS à la marque NOVA. La clôture du jeu est fixée au 31 janvier 2008. Le jeu est ouvert à tous. Il est possible de proposer plusieurs créations.

### **Article 2**

Pour participer au concours, il suffit de poster sa création pendant le concours sur le site CafeSale dans le forum spécifique ou sur eSportnova.com dans la catégorie CONCOURS DESIGN.

La participation peut se faire avec l'utilisation, au choix, de : 2D, 3D, Vectoriel, Dessin Bitmap. TOUTES les images participantes doivent être créées exclusivement pour le concours. Vous devez posséder les droits de tous les visuels utilisés pour votre création.

Le thème du Concours est « Visuel pour tapis de souris GAMER ».

### **Article 3**

Les 2 gagnants se verront remettre un prix de 500€ chacun et 10 autres artistes recevront un tapis de souris à la marque CAFESALE. Leurs œuvres ne seront pas utilisées commercialement par NOVA.

### **Article 4**

La participation au concours consiste en la réalisation d'une œuvre infographique déposée sur le site eSportNOVA.com. Cette œuvre devra respecter le cadre défini ci-dessous et devra par ailleurs respecter le droit à l'image et à la propriété intellectuelle tel qu'ils sont définis dans la loi française.

- L'œuvre ne devra comporter qu'une image fixe.
- La taille de l'œuvre n'excédera pas 1280x1024.
- Format jpg, gif, png.

Les participants veilleront à conserver les fichiers sources haute-définition de leurs créations.

### **Article 5**

Les trois créations gagnantes seront choisies par le service marketing de NOVA. NOVA n'aura pas à justifier les choix des créations gagnantes d'aucune façon.

Les gagnants seront informés par e-mail des résultats du concours.

Les résultats du concours seront annoncés le 28 février 2008

### **Article 6**

NOVA se réserve le droit d'exploiter commercialement les créations gagnantes.

NOVA se réserve le droit de ne pas produire industriellement les tapis de souris gagnants.

NOVA se réserve le droit de modifier les créations gagnantes pour les adapter aux outils de production. (impression, découpe, packaging).

#### **Article 7**

Les créations gagnantes deviennent propriétés de NOVA pendant une période de deux ans. Leurs auteurs cèdent intégralement les droits sur leurs créations à NOVA durant cette période.

NOVA s'engage à ne pas utiliser commercialement les créations éliminées du concours sauf accord commercial explicite de leur créateur.

#### **Article 8**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, de proroger ou d'annuler le présent jeu si les circonstances l'exigeaient, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.